

PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 5 JUIN 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 5 juin 1997

Aujourd'hui, à quinze heures douze minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 86 Loi sur le parc marin du Saguenay — Saint-Laurent
- n^o 90 Loi modifiant la Loi sur les coopératives afin de permettre la constitution de coopératives de solidarité
- n^o 94 Loi modifiant la Loi sur l'aide au développement des coopératives
- n^o 102 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de favoriser la retraite progressive et la retraite anticipée
- n^o 103 Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives
- n^o 105 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement

- n^o 121 Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives

- n^o 126 Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.